

Lundi 15 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 15 décembre 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants : Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Caroline Hudon et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est absent Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-12-472

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du budget 2026.
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations de 2026, 2027 et 2028.
5. Publication du budget 2026.
6. Période de questions.
7. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-473

ADOPTION DU BUDGET 2026.

CONSIDÉRANT l'article 474 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le document intitulé *Prévisions budgétaires 2026*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal prévoit des dépenses équivalentes aux revenus dans ledit document;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2026 totalisant des revenus et des dépenses équilibrés de 9 601 415 \$, le tout tel qu'apparaissant au document *Prévisions budgétaires 2026* déposé aux archives de la Ville et qui vaut comme si au long reproduit.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-474

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE 2026, 2027 ET 2028.

CONSIDÉRANT l'article 473 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le document intitulé *Programme des dépenses en immobilisations 2026-2027-2028*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'adopter le programme des dépenses en immobilisations de 2026, 2027 et 2028 totalisant des dépenses de 1 043 452 \$ en 2026, 12 894 822 \$ en 2027 et 2 044 622 \$ en 2028 pour un total de 15 982 896 \$, le tout tel qu'apparaissant au document *Programme des dépenses en immobilisations 2026-2027-2028* déposé aux archives de la Ville et qui vaut comme si au long reproduit.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-475

PUBLICATION DU BUDGET 2026.

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement qu'un document explicatif du budget 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028 soit publié à l'intérieur du premier numéro du journal municipal l'Essentiel de l'information de l'année 2026.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-476

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Rémi Pelletier demande pourquoi les travaux de réfection des infrastructures des rues Chapleau, Blondeau et Saint-Elzéar sont prévus seulement en 2027.
- Monsieur Rémi Pelletier demande pourquoi les travaux de pavage du 4^e Rang Est sont prévus seulement en 2028 dans le programme triennal d'immobilisations.

2025-12-477

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 28.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière